



Acte de saisie vente non notifié

Par **PASCAL**, le **05/11/2008** à **11:59**

UN ACTE DE SAISIE PEUT IL S APPLIQUER AVANT SA NOTIFICATION

Par **Tisuisse**, le **05/11/2008** à **12:03**

Bonjour,

C'est trop court comme question. Si vous pouviez nous en dire + pour mieux comprendre le contexte ? Merci.

Par ailleurs, un bonjour au début, un merci à la fin, et ne pas écrire en majuscule (on a l'impression que vous hurlez) seraient très appréciés car les spécialistes qui vous répondent le font de manière bénévole. Alors, merci pour eux.

Par **ellaEdanla**, le **05/11/2008** à **14:04**

Bonjour,

effectivement, il faut nous en dire plus.

Donnez-nous plus de détails sur la procédure mise en place auparavant. Dîtes-nous de quelle saisie il s'agit ? saisie vente, saisie attribution, saisie conservatoire ... ?

A vous lire,

Cordialement.